## **2017-11 DÉPARTEMENT DU LOT**MAIRIE DE CARNAC-ROUFFIAC

AR PREFECTURE

046-214600603-20170414-2017\_11-DE

Regu le 18/04/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2017

Convocation le 10 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatorze avril, à dix neuf heures et cinquante minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert CASTADOT, Maire.

Étaient présents: Messieurs Albert CASTADOT, Jean-Pierre GEORGEON, Anthony HENRAS, Charles HENRAS, Laurent LAGARDE, Mathieu MOLINIÉ et Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Jocelyne ANDRIEU, Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE et Christelle SOUQUES-MIAN. Était excusé: Monsieur Patrick AMAT qui donne procuration à Monsieur Jean-Pierre GEORGEON

Secrétaire de séance: Madame Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE

## **VENTE DE LA PARTIE HAUTE DE LA RUE N°3**

Monsieur Le Maire annonce que la communauté de commune s'est engagée en date du 22 janvier 2017 à sortir de son actif la partie haute de la rue N°3 et à rétrocéder celle ci à la commune. La valeur de cette rétrocession est de 98€ qui sera intégralement remboursée par le futur acquéreur.

Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.3221-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les délibérations du 19 juillet 2013, 14 mars 2013,

Considérant l'avis du commissaire enquêteur ;

Considérant la proposition de Monsieur et Mme Michel Guibert.

Après en avoir délibérer, le conseil municipal décide:

- -de **CÉDER** à Mme Foussard Madeleine, épouse Guibert; la partie haute de la rue N°3 située « le bourg », cadastrée section C n°725, d'une superficie de 00a28ca, pour le prix de 98€ (quatre vingt dix huit euros)
- d'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer l'acte authentique ainsi que toutes autres pièces afférentes à ce dossier.

POUR: 11 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

> A CARNAC-ROUFFIAC, Le 14 avril 2017 Le Maire, Albert Castadot

Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus Cet acte a été publié le 18/04/2017 Le Maire, Albert Castadot